

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Amélioration
des équipements sportifs en direction
des collégiens, des associations et des
habitants de ROSHEIM et environs**

Rapport n° CP/2019/254

Service gestionnaire :
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de partenariat annexé, d'attribuer une subvention d'un montant de 287 948 € à la Commune de Rosheim au titre du Fonds de développement et d'attractivité ainsi que la convention financière qui en découle, pour la construction d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique, d'un club-house et d'installations d'athlétisme par la Commune de Rosheim.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/077), constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires. Le Conseil Municipal de la Commune de Rosheim et le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Rosheim ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud respectivement en leurs séances du 26 février 2018 et du 13 février 2018.

Le projet d'amélioration des équipements sportifs en direction des collégiens, des associations et des habitants de Rosheim et environs, porté par la Commune de Rosheim s'inscrit dans l'enjeu prioritaire « Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ».

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE GRANDS JEUX EN GAZON SYNTHETIQUE, D'UN CLUB-HOUSE ET D'INSTALLATIONS D'ATHLETISME PAR LA COMMUNE DE ROSHEIM :

Si l'ambition initiale était de doter le club de football local d'un terrain synthétique classique et d'un club-house, les élus locaux ont souhaité ouvrir le projet au bénéfice des scolaires, d'autres associations et du grand public. Ainsi, la Commune de Rosheim envisage :

- de construire un terrain de grands jeux polyvalent en gazon synthétique sur lequel les activités football, rugby, ultimate, baseball seront praticables ;
- de construire autour du terrain un anneau de demi-fond avec une variante « cross » ;
- de construire devant le futur club-house des lignes de course sprint et un sautoir (saut en longueur, triple saut) ;
- de construire un club-house incluant des vestiaires, des sanitaires et des locaux associatifs ;
- de déplacer un court de tennis extérieur (situé actuellement sur le site du futur club-house de football) ;
- de restructurer le club-house actuel.

Ces équipements amélioreront de manière notable les conditions de pratique extérieures de l'Education Physique et Sportive des collégiens, notamment l'athlétisme en l'absence à ce jour d'une piste dédiée et métrée. De plus, les associations utilisatrices auront l'opportunité de développer leurs activités (école de football, école d'athlétisme...) et ainsi s'ouvrir à des nouveaux publics, en phase avec les pratiques sportives actuelles.

Les engagements de la Commune de Rosheim

Dans le cadre de la co-construction la Commune de Rosheim s'engage à :

- Mettre à disposition du collège Herrade de Landsberg, selon un volume hebdomadaire à définir avec les enseignants, le terrain de grands jeux en gazon synthétique, l'anneau de demi-fond, les lignes de sprint et le sautoir gratuitement à partir de la rentrée scolaire 2019/2020. Ces créneaux répondront annuellement aux besoins identifiés pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive, pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et le cas échéant, pour la ou les sections sportives scolaires (SSS) qui seraient amenées à se créer.
- Mettre à disposition gratuitement du Département et une fois par an au maximum, cet équipement, en cas de besoin administratif ou événementiel.
- Engager une réflexion autour de la pratique libre et auto-organisée pour les jeunes, les salariés, les familles, les séniors, en ouvrant au maximum les équipements de plein air lorsqu'ils ne sont pas utilisés par des scolaires ou des associations ;
- Recourir à une technologie de remplissage naturel ou non toxique ou sans remplissage pour le terrain synthétique.

Le déplacement du court de tennis extérieur sera programmé au premier semestre 2020. L'association utilisatrice est très dynamique et le collège souhaite développer à terme une section sportive tennis sur ce site.

Aussi, la Commune de Rosheim s'engage à poursuivre la réflexion autour du devenir de l'actuel club-house, dont l'utilité sera revue à l'ouverture du nouveau club-house, en vue de le transformer en une maison associative et de loisirs.

Les engagements de la Communauté de Commune des Portes de Rosheim :

Dans le cadre de la co-construction la Communauté de communes des Portes de Rosheim s'engage à poursuivre la réflexion sur la création d'un mur d'escalade au sein du gymnase intercommunal de Rosheim en vue d'une réalisation ultérieure au bénéfice des publics scolaires, secondaires et associatifs.

Cette réflexion pourra notamment être alimentée par des experts tels que le comité départemental d'escalade, des pratiquants confirmés, les enseignants d'E.P.S.

Les engagements du Département :

Dans le cadre de la co-construction le Département du Bas-Rhin s'engage à :

- mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels aux deux maîtres d'ouvrages durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;
- soutenir les acteurs sportifs (associations sportives, associations sportives scolaires, sections sportives scolaires...) dans le cadre de la politique sportive départementale en vigueur ;
- apporter une contribution financière à la Commune de Rosheim au projet de construction d'un nouveau club-house, d'un terrain synthétique et d'une piste de course, d'un montant de **287 948 €**, soit 10% d'une dépense prévisionnelle éligible de 2 879 476 € HT ;
- apporter, le cas échéant, une contribution financière à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim au projet de création d'une structure artificielle d'escalade au sein du gymnase intercommunal à Rosheim.

PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

Le coût du projet de construction d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique, d'un club-house et d'installations d'athlétisme s'élève à 2 879 476 € HT.

Dépenses		Recettes (prévisionnelles)	
Travaux Club House	1 542 360 €	Commune de Rosheim	1 809 607 €
Maîtrise d'œuvre (Moe) Club House	192 024 €	DETR (confirmé)	300 000 €
Etudes de sols Club House	9 175 €	Lafa (confirmé)	50 000 €
Travaux terrain synthétique	966 650 €	CNDS	431 921 €
Etudes de sol terrain synthétique	9 965 €	Département du Bas-Rhin	287 948 €
Moe terrain synthétique	53 166 €		
Travaux piste de course	89 740 €		
Moe piste de course	1 086 €		
Coordination SPS	7 110 €		
Contrôle technique	8 200 €		
TOTAL	2 879 476 €	TOTAL	2 879 476 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 287 948 €, soit 10% d'une dépense prévisionnelle éligible de 2 879 476 € HT.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	77 407 898,00 €	287 948,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission Territoriale Sud du 24 juin 2019, la Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité au projet partenarial pour "l'amélioration des équipements sportifs en direction des collégiens, des associations et des habitants de Rosheim et environs" ;

- décide que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage porté par la Commune de Rosheim ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Rosheim et la Communauté de communes des Portes de Rosheim pour le projet de développement et d'attractivité « Amélioration des équipements sportifs en direction des collégiens, des associations et des habitants de Rosheim et environs » ;

- décide d'attribuer une subvention de 287 948 € à la Commune de Rosheim, soit 10% d'une dépense prévisionnelle éligible de 2 879 476 € HT, pour la construction d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique, d'un club-house et d'installations d'athlétisme au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Rosheim et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise son président à signer les deux conventions précitées.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY